

**PRÉFECTURE DE L'ORNE RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE (L.181-10-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)**

**concernant une demande d'autorisation environnementale relative
à un élevage de volailles de 77 840 places de volailles de chair avec la construction d'un nouveau poulailler
présentée par monsieur Romain TROHEL au lieu-dit « la malsautière » - VAL-AU-PERCHE**

Par arrêté préfectoral, une consultation publique sur le projet susvisé, est prescrite du :
Jeudi 3 septembre 2026 au jeudi 3 décembre 2026 inclus

Le commissaire enquêteur est monsieur François CHAGOT.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier comprenant les différentes informations relatives à la consultation sont consultables en mairies de :

- VAL-AU-PERCHE sur support papier et par voie dématérialisée dans les communes de VAL-AU-PERCHE, AVEZE, CETON, PERCHE-EN-NOCE, SAINT-HILAIRE-SUR-ERRE, concernées par le rayon d'affichage, à leurs jours et heures d'ouverture respectifs.
- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/elevage-volaille-val-au-perche>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Orne à l'adresse suivante : www.orne.gouv.fr rubrique : Actions de l'État – Environnement, transition énergétique et prévention des risques protection de l'environnement – enquêtes publiques, participation et consultation du public
- sur un poste informatique au point d'accès numérique de la cité administrative place Bonet – 61000 ALENÇON, aux jours et heures d'ouverture de la cité.

Des informations peuvent également être demandées auprès de l'adresse courriel suivante : elevage-volaille-val-au-perche@mail.registre-numerique.fr

Le public peut formuler ses observations pendant toute la durée de l'enquête :

- par voie électronique en les déposant sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/elevage-volaille-val-au-perche>
- par voie électronique à l'adresse courriel dédiée suivante : levage-volaille-val-au-perche@mail.registre-numerique.fr
- par courrier à la mairie de VAL-AU-PERCHE, siège de la consultation, à l'attention du commissaire enquêteur

Les contributions transmises par courriel ou par voie postale seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-numerique.fr/elevage-volaille-val-au-perche> et donc visibles par tous.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la mairie de VAL-AU-PERCHE pour recevoir les observations des personnes intéressées aux dates et horaires suivantes :

Le lundi 14 septembre 2026 (permanence)	de 09H00 à 12H00
Le samedi 10 octobre 2026 (permanence)	de 10H00 à 12H00
Le jeudi 26 novembre 2026 (permanence)	de 14H00 à 17H00

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans l'Orne à l'adresse suivante www.orne.gouv.fr pendant une durée d'un an.

À l'issue de la procédure, le préfet de l'Orne prendra un arrêté d'autorisation assorti du respect de prescriptions ou un arrêté de refus.